

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 25 février 2021

Date de la convocation
20.02.2021

Date d'affichage
20.02.2021

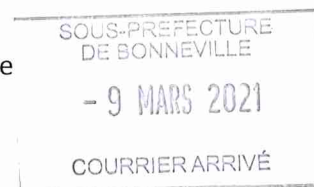
L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,  
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA  
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne

**Excusés :**

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette  
Mme LENOIR-DENARIE Karine qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël

**A été nommé secrétaire de séance :** POLONIA Alexi



**Délibération n° 2021.15**

**Objet de la délibération**

**PARTICIPATION DES FAMILLES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES –  
ANNÉE 2021/2022**

Par délibération n° 2020.07 du 11 février 2020, le Conseil Municipal avait décidé des montants de participation des familles pour les transports scolaires de l'année 2020/2021.

Par courrier du 28 janvier 2021, le Président du SIMM du Haut Giffre souhaite connaître les nouveaux tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2021/2022 et informe des modalités suivantes :

- Que le syndicat ne pratique pas le dégrèvement au prorata du nombre de mois restant pour les inscriptions en cours d'année scolaire,
- Que les inscriptions se feront du 3 mai au 19 juillet 2021 de préférence en ligne sur le site : [www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie)
- Passée cette date, une majoration de 41 € sera appliquée (sauf cas exceptionnel : changement de situation, déménagement)
- Aucun formulaire papier ne sera envoyé aux familles, il pourra néanmoins être retiré en nos bureaux à compter du 31 mai 2021
- Une affiche d'information sera distribuée aux mairies et un mail d'information sera envoyé aux établissements scolaires pour diffusion aux familles.

Pour rappel, les tarifs de participation des familles pour les transports scolaires au titre de l'année 2020/2021 étaient les suivants :

- 50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 40 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 30 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Il est proposé de conserver les tarifs inchangés pour l'année scolaire 2021/2022.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **Fixe** les tarifs comme suit pour la période 2020/2021 pour la participation des familles aux transports scolaires
  - 50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant
  - 40 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant
  - 30 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Maire

*Simon Beerens-Betex*  
Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[